

TENDANCES DU CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE ET DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

RMR¹ du Québec – T3 2019 AOÛT 2019

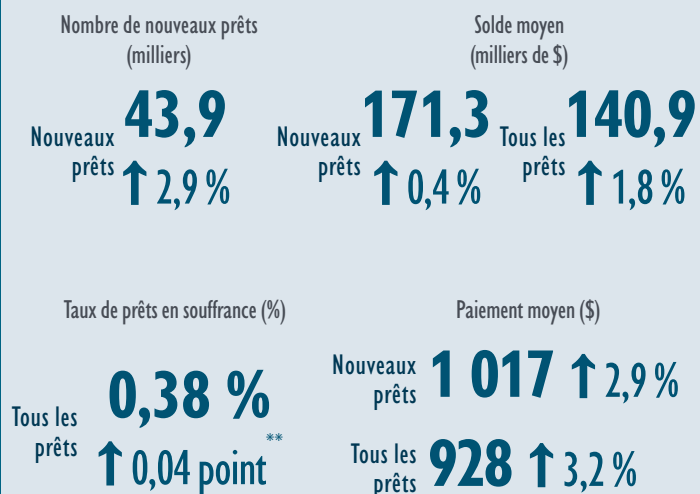
Canada



Principaux indicateurs du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation – T1 2019*



PRÊTS HYPOTHÉCAIRES



Dans l'ensemble, le volume de l'activité hypothécaire est en hausse, ce qui reflète en partie le dynamisme de l'activité sur le marché de l'habitation au Québec.



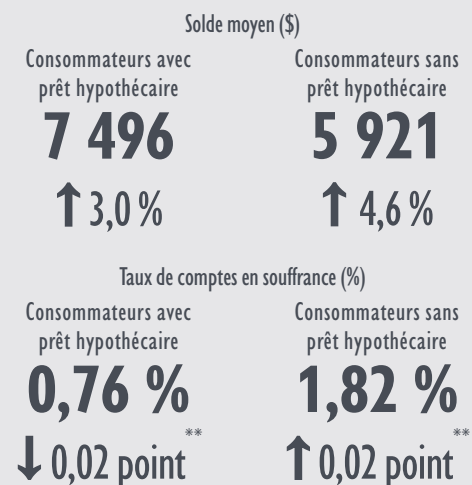
MARGES DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRES



Le solde moyen des marges de crédit hypothécaires est en hausse, tandis que le taux d'utilisation est relativement stable.



AUTRES DETTES



Les autres dettes continuent d'augmenter, notamment pour les consommateurs sans prêt hypothécaire.

¹ Régions métropolitaines de recensement.

* Selon les institutions financières (banques, grandes coopératives de crédit, certaines petites et moyennes coopératives de crédit et certains prêteurs spécialisés) faisant rapport à Equifax Canada. Les chiffres sont ceux du premier trimestre de 2019 et sont comparés aux données du premier trimestre de 2018. « Marge de crédit hypothécaire » est une marge de crédit garantie par l'avoir propre dans une habitation. Les autres dettes comprennent les marges de crédit personnelles, les cartes de crédit et les prêts automobiles.

** « Point » signifie « point de pourcentage ».

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Tendances du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation
- 2 Les taux de prêts hypothécaires en souffrance restent stables et relativement faibles à Montréal et à Québec
- 3 Les taux de prêts hypothécaires en souffrance sont restés relativement stables à Montréal, peu importe le montant du prêt à l'initiation
- 3 Le taux de défaut sur les autres produits de crédit est plus élevé chez les consommateurs sans prêt hypothécaire
- 4 Le pointage de crédit moyen des emprunteurs hypothécaires suit une légère tendance à la hausse à Montréal et à Québec
- 4 La part de consommateurs détenant un prêt hypothécaire est demeurée stable à Montréal et à Québec
- 5 Les obligations mensuelles liées aux dettes garanties par un bien immobilier sont en légère hausse
- 6 Définitions

« Au premier trimestre de 2019, les taux de prêts hypothécaires en souffrance sont restés stables et relativement faibles à Montréal et Québec. Cela dit, les obligations mensuelles sur les dettes garanties par un actif immobilier sont en hausse dans ces centres urbains. »



Mbea Bell
Économiste

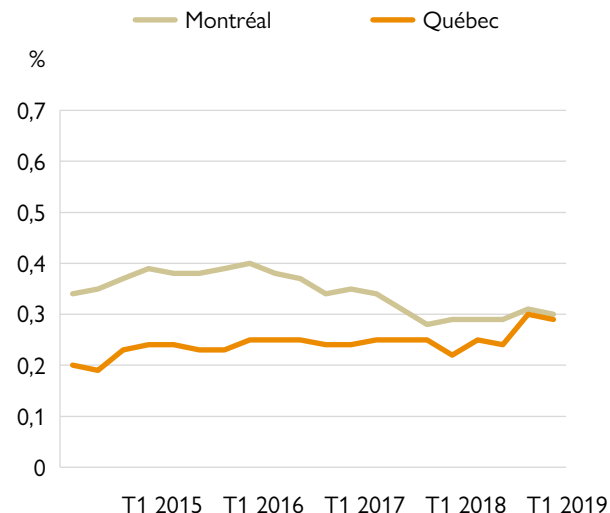
Tendances du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation

Les taux de prêts hypothécaires en souffrance restent stables et relativement faibles à Montréal et à Québec

- D'après les données de l'agence d'évaluation du crédit Equifax (figure 1), les taux de prêts hypothécaires en souffrance sont demeurés stables et relativement faibles dans les deux plus grands centres urbains du Québec. Au premier trimestre de 2019, ces taux étaient de 0,30 % à Montréal et de 0,29 % à Québec³, soit des niveaux similaires à la moyenne canadienne (0,30 %).
- La croissance économique et de l'emploi a été particulièrement dynamique au cours des deux dernières années à Montréal et à Québec. Cela a probablement contribué à la stabilité financière des ménages et à leur capacité d'effectuer leurs versements hypothécaires à temps (ou avec moins de 90 jours de retard).

Figure 1

Taux (%) de prêts hypothécaires en souffrance, RMR de Montréal et RMR de Québec



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

³ Régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal et de Québec.

Les taux de prêts hypothécaires en souffrance sont restés relativement stables à Montréal, peu importe le montant du prêt à l'initiation

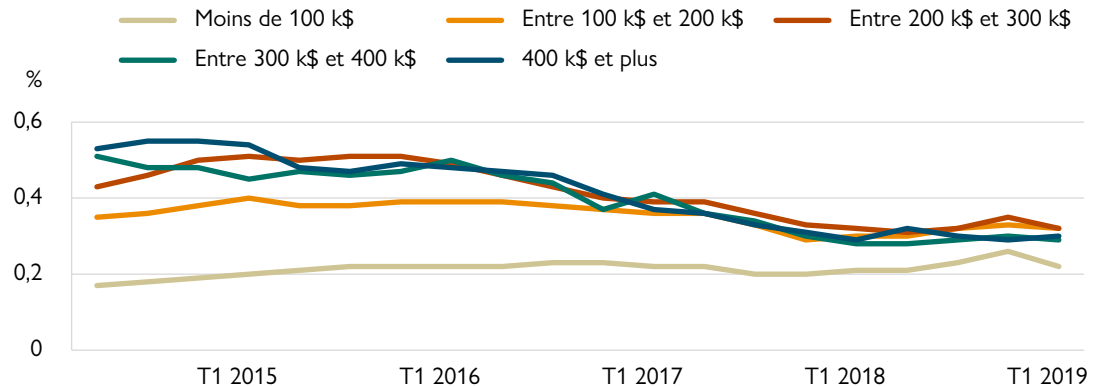
- Après une période de baisse progressive, les taux de prêts hypothécaires en souffrance sont demeurés stables au cours de l'année précédant la fin du premier trimestre de 2019 à Montréal. Cette stabilité s'observe pour tous les montants de prêt à l'initiation (figure 2).
- Le taux de prêts hypothécaires en souffrance pour les montants de prêt à l'initiation inférieur à 100 000 \$ à Montréal est resté un peu plus faible que les taux des autres catégories de prêt.
- Selon les données d'Equifax, un prêt hypothécaire est « initié » lorsqu'un nouveau prêt est accordé, mais aussi lorsqu'un prêt existant est renouvelé auprès d'un autre prêteur ou lorsqu'un refinancement est accordé. Ainsi, le montant à l'initiation ne correspond pas nécessairement à la valeur originale de l'emprunt.

Le taux de défaut sur les autres produits de crédit est plus élevé chez les consommateurs sans prêt hypothécaire

- À Montréal, tout comme à Québec, les taux de comptes en souffrance pour les cartes de crédit, les marges de crédit et les prêts auto sont un peu plus faibles chez les consommateurs qui possèdent un prêt hypothécaire que chez ceux qui n'en ont pas (figure 3).
- Les emprunteurs hypothécaires disposent généralement d'un revenu plus élevé et d'un meilleur dossier de crédit, ce qui réduit vraisemblablement leur risque de défaut de paiement pour l'ensemble des produits de crédit.
- Dans tous les cas, ce sont les cartes de crédit qui présentent les taux de défaut les plus élevés parmi les autres produits de crédit. Ceci pourrait s'expliquer par la facilité relative d'accès aux cartes de crédit, ce qui expose leurs utilisateurs à un plus grand risque de défaut de paiement.

Figure 2

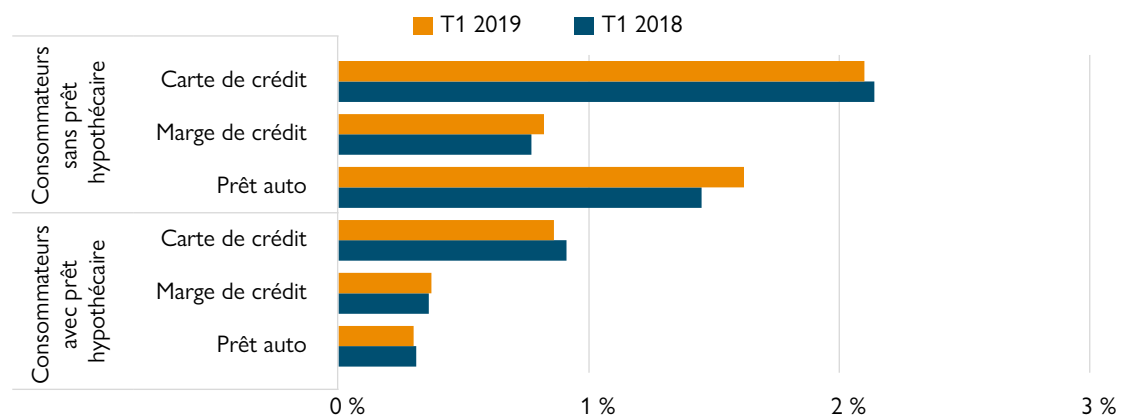
Taux (%) de prêts hypothécaires en souffrance selon le montant du prêt à l'initiation, RMR de Montréal



Sources : Equifax et SCHL (calculs); données désaisonnalisées

Figure 3

Taux (%) de défaut par produit de crédit, consommateurs avec et sans prêt hypothécaire, RMR de Montréal



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Le pointage de crédit moyen des emprunteurs hypothécaires suit une légère tendance à la hausse à Montréal et à Québec

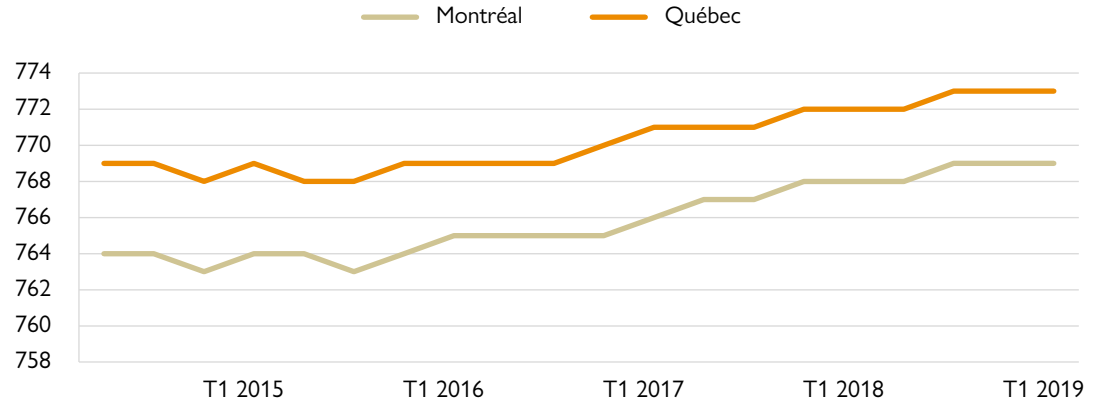
- Depuis deux ans, les scores de risque moyen liés aux prêts hypothécaires se sont légèrement améliorés dans les deux plus grands centres urbains du Québec (figure 4). Au premier trimestre de 2019, ces pointages de crédit étaient de 769 à Montréal et de 773 à Québec. Rappelons qu'un score de 750 et plus est considéré comme excellent.
- Cette hausse du pointage du crédit signifie qu'en moyenne, la probabilité qu'un consommateur accuse un retard de paiement important (défaillance d'au moins 90 jours) dans les 24 mois a légèrement diminué.
- Le dynamisme de l'économie et du marché de l'emploi au cours des deux dernières années au Québec a probablement contribué à l'amélioration de la solvabilité des ménages. De plus, le resserrement des conditions d'accès aux prêts hypothécaires et la hausse des taux d'intérêt au cours des dernières années expliquent également en partie l'amélioration de la qualité des emprunteurs hypothécaires.

La part de consommateurs détenant un prêt hypothécaire est demeurée stable à Montréal et à Québec

- D'après les données d'Equifax, les proportions de ménages détenant un prêt hypothécaire au premier trimestre de 2019 à Montréal (29 %) et à Québec (31 %) sont restées stables comparativement à la même période l'année dernière (figure 5). Il faut toutefois interpréter cette variable avec prudence, car ce ne sont pas toutes les institutions financières qui transmettent des renseignements à Equifax.
- À Montréal comme à Québec, près de 90 % des consommateurs possédant un prêt hypothécaire au premier trimestre de 2019 étaient âgés de 25 à 64 ans.

Figure 4

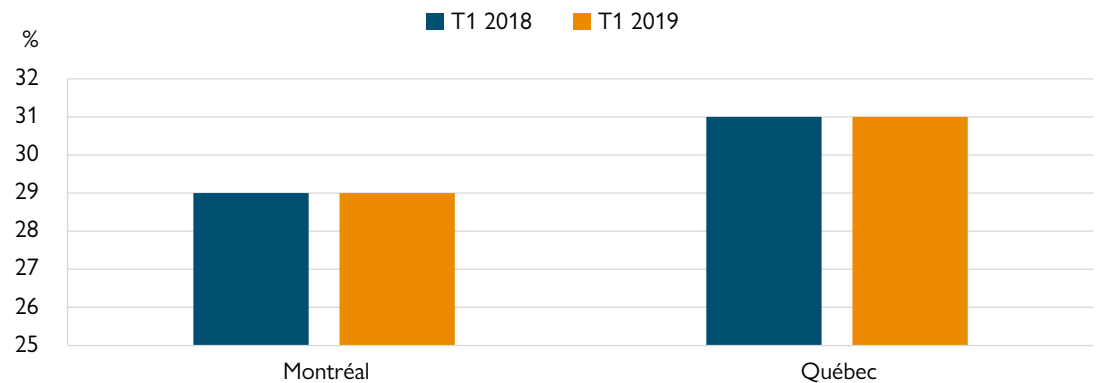
Score du risque Equifax moyen lié aux prêts hypothécaires, RMR de Montréal et RMR de Québec



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 5

Part (%) des consommateurs avec prêt hypothécaire, RMR de Montréal et RMR de Québec



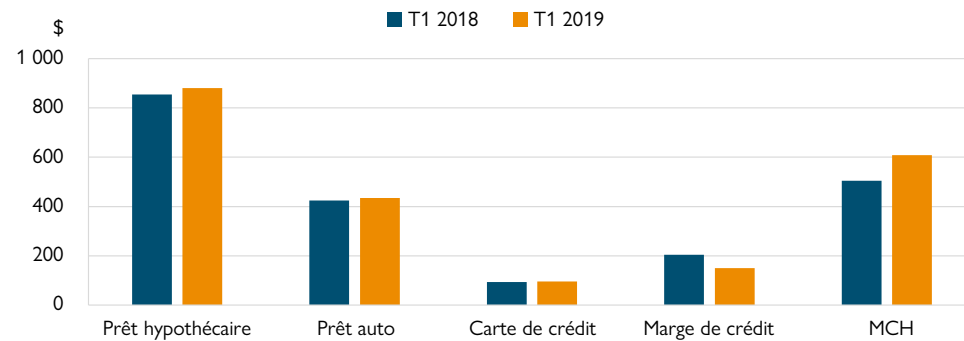
Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Les obligations mensuelles liées aux dettes garanties par un bien immobilier sont en légère hausse

- Les consommateurs de Québec et Montréal font face à une légère hausse de leurs obligations mensuelles sur des dettes garanties par un actif immobilier. Au premier trimestre de 2019, les paiements mensuels moyens des consommateurs de Québec ont augmenté de 20 % pour les marges de crédit hypothécaire et de 3 % pour les prêts hypothécaires comparativement à un an plus tôt (figure 6).
- Au premier trimestre de 2019, le remboursement mensuel moyen du prêt hypothécaire des ménages de Québec (881 \$)⁴ a continué d'être la plus importante obligation parmi les différents comptes de crédit.
- Les autres obligations mensuelles moyennes pour les consommateurs de Québec étaient en ordre d'importance : les marges de crédit hypothécaire (608 \$), les prêts-autos (434 \$), les marges de crédit (150 \$) et les cartes de crédit (96 \$).

Figure 6

Obligations mensuelles moyennes (\$) par consommateur selon le type de produit de crédit, RMR de Québec



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Ressources

Vous trouverez ces données – et les données pour toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada – à cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/data-tables/mortgage-consumer-credit-trends-cmas

⁴ Au premier trimestre de 2019, le remboursement mensuel moyen du prêt hypothécaire des ménages de Montréal était de 1 098 \$.

Définitions

Prêt hypothécaire : Titre de créance qui est garanti par un bien immobilier en particulier et que l'emprunteur a l'obligation de rembourser selon une série de versements préétablie (par exemple, mensualités sur 25 ans). Les prêts hypothécaires servent à acheter un bien immobilier sans déboursier la valeur totale au moment de la transaction. Pendant de nombreuses années, l'emprunteur rembourse le prêt, plus les intérêts, jusqu'à ce qu'il soit propriétaire à part entière du bien immobilier. Privilège (créance) qui permet au prêteur d'entreprendre des mesures judiciaires pour mettre fin au prêt et prendre possession du bien immobilier hypothéqué si l'emprunteur cesse de faire ses versements.

Carte de crédit : Produit de crédit permettant à l'emprunteur de faire des achats immédiatement et de rembourser la somme due ultérieurement, en un ou plusieurs versements. Les cartes de crédit sont émises par une institution financière, moyennant généralement des frais, comme des frais annuels, des frais d'avance de fonds ou des frais de retard de paiement.

Marge de crédit : Produit de crédit que consent une institution financière et qui permet au client d'emprunter à n'importe quel moment des fonds, jusqu'à une limite établie. Les intérêts sont calculés et sont exigibles de l'emprunteur seulement lorsqu'un retrait a lieu. Les marges de crédit ne sont habituellement pas garanties par un actif.

Prêt automobile : Prêt garanti consenti à un emprunteur pour l'achat ou la location d'un véhicule. Au Canada, la durée des prêts automobiles se situe habituellement entre trois et sept ans (entre 36 et 84 mois). En règle générale, plus elle est longue, moins le versement mensuel exigé est élevé. À noter que l'emprunteur peut rembourser la totalité du prêt avant son échéance. À l'échéance,

le montant du prêt automobile comprend le prix d'achat du véhicule, les intérêts et des frais de gestion. Les modalités du prêt dépendent de différents facteurs, dont le revenu et les antécédents de crédit de l'emprunteur.

Marge de crédit hypothécaire (MCH) : Marge de crédit garantie par une propriété résidentielle. Cette garantie permet généralement à l'emprunteur d'obtenir une limite supérieure et un taux d'intérêt inférieur à une marge de crédit non adossée à un actif immobilier.

Prêt renouvelable : Prêt qui est assorti d'une limite de crédit et qui peut être utilisé et remboursé autant de fois que désiré sur une période établie. Appartiennent à cette catégorie les marges de crédit, les marges de crédit hypothécaires (MCH) et les cartes de crédit.

Prêt à tempérament : Prêt que l'emprunteur rembourse graduellement par un nombre établi de versements, répartis selon un calendrier. Appartiennent à cette catégorie les prêts automobiles et hypothécaires, de même que les prêts pour l'achat de meubles ou l'exécution de travaux de rénovation.

Radiation : Créance faisant l'objet d'une ordonnance de consolidation, d'une reprise de possession ou d'un recouvrement.

• Figure 1 – Taux de prêts hypothécaires en souffrance

Prêt hypothécaire en souffrance : Prêt hypothécaire dont le titulaire n'a pas fait les versements exigés à temps. Le défaut d'effectuer les versements exigés donne au prêteur le droit de saisir le bien hypothéqué. L'emprunteur peut toutefois remédier au manquement en réglant le solde impayé pour se conformer au calendrier de paiement, ou s'entendre avec le prêteur sur une restructuration de la dette.

Dans le présent rapport, les prêts hypothécaires en souffrance sont ceux dont le titulaire dépasse de plus de 90 jours la date d'exigibilité du versement. Dans le cas où des paiements partiels ont été effectués, un prêt hypothécaire est en souffrance lorsque l'emprunteur accuse un retard équivalant à quatre mensualités ou plus. Enfin, les prêts hypothécaires en souffrance comprennent également les radiations et les prêts qui sont considérés comme des créances irrécouvrables.

Formule : Taux de prêts hypothécaires en souffrance = (Nombre de prêts hypothécaires en souffrance/Nombre total de prêts hypothécaires)

• Figure 2 – Taux de prêts en souffrance selon le montant du prêt hypothécaire à l'initiation

Initiation du prêt hypothécaire : Procédé par lequel un consommateur soumet une demande de prêt hypothécaire à un prêteur, qui la traite ensuite. Au cours du processus, le prêteur travaille avec le consommateur sur une transaction hypothécaire en vue de lui consentir un prêt, après quoi celui-ci devient titulaire d'un prêt hypothécaire.

Techniquement, le prêteur hypothécaire exige de l'emprunteur divers types d'informations et de documents financiers, notamment des bulletins de paie, des déclarations de revenus, son historique de remboursement de crédit, des renseignements sur ses cartes de crédit, le solde de ses comptes de dépôt, et de l'information sur ses autres biens en propriété franche visés ou non par un prêt hypothécaire. Le prêteur se sert de ces renseignements pour déterminer le type de prêt et le taux d'intérêt auxquels aura droit l'emprunteur.

Equifax considère qu'un prêt hypothécaire est nouveau lorsque le compte de prêt a été ouvert durant le trimestre. Une date d'ouverture s'ajoute au compte lorsque l'emprunteur concerné :

- obtient un prêt hypothécaire (et non une simple préapprobation) pour l'achat d'un bien immobilier;
- renouvelle son prêt hypothécaire auprès d'un autre prêteur;
- refinance son bien immobilier, en changeant ou non de prêteur.

Montant du prêt hypothécaire à l'initiation : Valeur du prêt hypothécaire au moment où le compte a été ouvert (voir la définition du terme initiation du prêt hypothécaire).

- Figure 3 – Taux de comptes en souffrance par produit de crédit – consommateurs avec et sans prêt hypothécaire

Compte en souffrance : Compte pour lequel l'emprunteur n'a pas versé la somme due plus de 90 jours après la date d'exigibilité de celle-ci. Dans le cas où des paiements partiels ont été effectués, un compte est en souffrance lorsque l'emprunteur accuse un retard équivalant à quatre mensualités ou plus. Enfin, les comptes en souffrance comprennent également les radiations et les prêts qui sont considérés comme des créances irrécouvrables.

Formule : Taux de comptes en souffrance³ = (Nombre de comptes en souffrance/Nombre total de comptes)

- Figure 4 – Score du risque Equifax moyen lié aux prêts hypothécaires

Score du risque Equifax (ERS) : Pointage de crédit qui détermine la probabilité qu'un consommateur accuse un retard de paiement important (défaillance d'au moins 90 jours) dans les 24 mois. Plus ce score est bas, plus grande est la probabilité que le consommateur accuse un grave retard de paiement durant cette période, non seulement pour les prêts hypothécaires, mais aussi pour tous les autres produits de crédit.

Fourchettes de pointage de crédit les plus courantes :

- Faible (moins de 600)
- Passable (de 600 à 659)
- Bon (de 660 à 699)
- Très bon (de 700 à 749)
- Excellent (750 ou plus)

Les consommateurs dont le dossier de crédit ne comporte pas suffisamment de renseignements pour permettre le calcul d'un pointage se voient accorder un pointage de 000. Pour que ce calcul soit possible, il faut en général que le consommateur ait des antécédents de crédit au Canada pour une période de 3 à 6 mois.

Les données renvoient à la version 2.0 d'ERS, le système de pointage de crédit exclusif d'Equifax. Pour en savoir plus sur le score du risque Equifax (ERS), [voir le document d'Equifax](#).

- Figure 5 – Part des consommateurs avec prêt hypothécaire

Nombre de consommateurs ayant un prêt hypothécaire à leur dossier de crédit en pourcentage du nombre de consommateurs de produits de crédit habitant la région.

Attention : Ce ne sont pas toutes les institutions financières qui transmettent des renseignements à Equifax, mais elles sont de plus en plus nombreuses à le faire. Bien que les tendances nationales se soient stabilisées depuis 2014, il se peut que les prêteurs ayant une forte présence dans une région en particulier viennent fausser les données présentées ici s'ils n'ont pas transmis de renseignements à Equifax durant la totalité de la période. **Il faut interpréter cette variable avec prudence si d'importants changements sont observés.**

Formule : Part des consommateurs avec prêt hypothécaire = (Nombre de consommateurs avec prêt hypothécaire/Nombre total de consommateurs)

- Figure 6 – Obligations mensuelles moyennes par consommateur, selon le type de produit de crédit

Les obligations mensuelles correspondent à la somme qu'un consommateur est tenu de rembourser pour éviter que son prêt ne soit considéré comme en souffrance. Pour les prêts à tempérament, il s'agit du paiement prévu dans le calendrier, et pour les prêts renouvelables, du paiement minimal.

Formule : Obligations mensuelles moyennes par type de produit de crédit = (Somme des versements mensuels planifié/Nombre total de consommateurs avec versement planifié)

³ Ce calcul est effectué pour chaque produit de crédit.

Avis de non-responsabilité : Le présent rapport s'appuie sur des données fournies par l'agence d'évaluation du crédit Equifax Canada, qui dessert environ de 80 à 85 % du marché hypothécaire. La SCHL n'a pas consulté ni reçu de renseignements pouvant être reliés à une personne pour produire ce rapport. Sauf indication contraire, tous les chiffres proviennent d'Equifax Canada. Actuellement, les données d'Equifax Canada sur le crédit hypothécaire sont disponibles à partir du milieu de 2012, tandis que celles portant sur les autres produits de crédit sont disponibles à partir de 2006. À moins d'indication contraire, les montants ne sont pas rajustés en fonction de l'inflation.

LA SCHL AIDE LES CANADIENS À RÉPONDRE À LEURS BESOINS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement depuis plus de 70 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, elle contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, elle vient en aide aux Canadiens dans le besoin et elle fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la SCHL à www.schl.ca ou suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [YouTube](#).

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone, au 1-800-668-2642, ou par télécopieur, au 1-800-245-9274.

De l'extérieur du Canada, composez le 613-748-2003 (téléphone) ou le 613-748-2016 (télécopieur).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le 1-800-668-2642.

© 2019, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.





schl.ca

Texte de remplacement et données pour les figures

Figure 1 : Taux (%) de prêts hypothécaires en souffrance, RMR de Montréal et RMR de Québec

Date	Montréal	Québec
T2 2014	0,34	0,20
T3 2014	0,35	0,19
T4 2014	0,37	0,23
T1 2015	0,39	0,24
T2 2015	0,38	0,24
T3 2015	0,38	0,23
T4 2015	0,39	0,23
T1 2016	0,40	0,25
T2 2016	0,38	0,25
T3 2016	0,37	0,25
T4 2016	0,34	0,24
T1 2017	0,35	0,24
T2 2017	0,34	0,25
T3 2017	0,31	0,25
T4 2017	0,28	0,25
T1 2018	0,29	0,22
T2 2018	0,29	0,25
T3 2018	0,29	0,24
T4 2018	0,31	0,30
T1 2019	0,30	0,29

Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 2 : Taux (%) de prêts hypothécaires en souffrance selon le montant du prêt à l'initiation, RMR de Montréal

Date	Moins de 100 k\$	Entre 100 k\$ et 200 k\$	Entre 200 k\$ et 300 k\$	Entre 300 k\$ et 400 k\$	400 k\$ et plus
T2 2014	0,17	0,35	0,43	0,51	0,53
T3 2014	0,18	0,36	0,46	0,48	0,55
T4 2014	0,19	0,38	0,50	0,48	0,55
T1 2015	0,20	0,40	0,51	0,45	0,54
T2 2015	0,21	0,38	0,50	0,47	0,48
T3 2015	0,22	0,38	0,51	0,46	0,47
T4 2015	0,22	0,39	0,51	0,47	0,49
T1 2016	0,22	0,39	0,49	0,50	0,48
T2 2016	0,22	0,39	0,46	0,46	0,47
T3 2016	0,23	0,38	0,43	0,44	0,46
T4 2016	0,23	0,37	0,40	0,37	0,41
T1 2017	0,22	0,36	0,39	0,41	0,37
T2 2017	0,22	0,36	0,39	0,36	0,36
T3 2017	0,20	0,33	0,36	0,34	0,33
T4 2017	0,20	0,29	0,33	0,30	0,31
T1 2018	0,21	0,30	0,32	0,28	0,29
T2 2018	0,21	0,30	0,31	0,28	0,32
T3 2018	0,23	0,32	0,32	0,29	0,30
T4 2018	0,26	0,33	0,35	0,30	0,29
T1 2019	0,22	0,32	0,32	0,29	0,30

Sources : Equifax et SCHL (calculs); données désaisonnalisées

Figure 3 : Taux (%) de défaut par produit de crédit, consommateurs avec et sans prêt hypothécaire, RMR de Montréal

Date	Consommateurs avec prêt hypothécaire			Consommateurs sans prêt hypothécaire		
	Prêt auto	Marge de crédit	Carte de crédit	Prêt auto	Marge de crédit	Carte de crédit
T1 2018	0,31	0,36	0,91	1,45	0,77	2,14
T1 2019	0,30	0,37	0,86	1,62	0,82	2,10

Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 4 : Score du risque Equifax moyen lié aux prêts hypothécaires, RMR de Montréal et RMR de Québec

Date	Montréal	Québec
T2 2014	764	769
T3 2014	764	769
T4 2014	763	768
T1 2015	764	769
T2 2015	764	768
T3 2015	763	768
T4 2015	764	769
T1 2016	765	769
T2 2016	765	769
T3 2016	765	769
T4 2016	765	770
T1 2017	766	771
T2 2017	767	771
T3 2017	767	771
T4 2017	768	772
T1 2018	768	772
T2 2018	768	772
T3 2018	769	773
T4 2018	769	773
T1 2019	769	773

Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 5 : Part (%) des consommateurs avec prêt hypothécaire, RMR de Montréal et RMR de Québec

Date	Montréal	Québec
T1 2018	29	31
T1 2019	29	31

Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 6 : Obligations mensuelles moyennes (\$) par consommateur selon le type de produit de crédit, RMR de Québec

Date	Prêt hypothécaire	Prêt auto	Carte de crédit	Marge de crédit	MCH
T1 2018	855	424	93	204	505
T1 2019	881	434	96	150	608

Sources : Equifax et SCHL (calculs)